



MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'un avis de motion pour le Règlement 408 (Programme d'aide à certaines entreprises pour 2020) fût déposé à la session ordinaire du conseil municipal du 2 mars 2020 et que le Règlement 408 sera adopté à la séance ordinaire du conseil municipal du 6 avril 2020 à 20h00.

DONNÉ à Saint-Louis-du-Ha! Ha! ce 4^{ème} jour de mars deux mille vingt.

Michael Marmen, secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Michael Marmen, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 4 mars 2020, entre 10h et 17h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4 mars 2020.

Signature